

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



ARRETE N° 24-34J

Le Président,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les articles R.353-I et suivants du code de la recherche relatifs au Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu le décret du 1^{er} septembre 2023 portant nomination du président du Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu la délibération n° 2005/I du 16 février 2005 relative aux modalités de tarification des prestations et services rendus par le Muséum ;
Vu la délibération n° 2022/I8 du 7 juillet 2022 relative aux compétences déléguées au président du Muséum ;
Vu l'arrêté n° 23-46J du 16 mars 2023 fixant les conditions et tarifs du parrainage des animaux de la Réserve zoologique de la Haute-Touche,

Arrête :

Article 1^{er} :

Le présent arrêté précise les modalités du programme de mécénat « Parrainez un animal de la Réserve zoologique de la Haute-Touche » comme suit :

Toute personne ou entreprise faisant un don sera considérée comme parrain, pour une année, de l'une des espèces suivantes de son choix :

- les dholes,
- les tigres de Sumatra,
- les cerfs du Père David,
- les hyènes rayées,
- les loups de Mackenzie,
- les pandas roux,
- les cistudes d'Europe
- les lémurs varis.

Les montants de parrainage et les contreparties sont précisés en annexe.

Les bénéfices du parrainage serviront à soutenir :

- des travaux immobiliers ou des actions de conservation au sein de la Réserve zoologique de la Haute-Touche ;
- des programmes d'actions, de conservation dans les pays d'origine de ces animaux.

Article 2 :

L'arrêté n° 23-46J du 16 mars 2023 est abrogé à compter du 2 avril 2024. .

Article 3 :

Le directeur général délégué aux ressources, la directrice du développement et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes du Muséum* et sur le site internet du Muséum.

Fait à Paris, le 27 février 2024,

Pour le Président et par délégation

Gilles BLOCH

**Le Directeur général délégué aux ressources adjoint
du Muséum national d'Histoire naturelle**

Jérôme GESTIN

Parrainage des animaux de la Réserve zoologique de la Haute-Touche - contreparties

Particulier :

	<30€	A partir de 30€	A partir de 60 €	A partir de 120€	A partir de 400€	A partir de 1000€
Fiche de présentation Remerciements sur le site internet de la Haute Touche		X	X	X	X	X
Nouvelles des animaux par voie électronique		X	X	X	X	X
Certificat de parrainage et fonds d'écran			X	X	X	X
Remerciements sur le panneau des donateurs sur le site de la Haute Touche				X	X	X
Pin's émaillé à l'effigie d'un animal				X	X	X
Illustration exclusive des animaux de la Réserve au format A4					X	X
Visite du site - billetterie				1 billet d'entrée	1 pass annuel Muséum + 1 moment privilège	1 pass annuel Muséum + 1 expérience privilège

Entreprises :

	A partir de 1 000€	A partir de 2 500€	A partir de 5 000€	A partir de 10 000 €
Mention dans les remerciements sur le site internet de la Haute Touche	X	X	X	X
Certificat de parrainage	X	X	X	X
Fiche de présentation avec photo de l'animal	X	X	X	X
Invitation(s) pour le site billets d'entrée OU pass annuel Muséum	4 à 10 invitations uniquement	10 à 20 invitations OU 2 à 5 pass	20 à 40 invitations OU 5 à 10 pass	40 à 80 invitations OU 10 à 20 pass
Remerciements sur le panneau des donateurs			X	X
Visite guidée du site pour 20 personnes				X